



Information aux assuré(e)s

Paiement des indemnités de décembre

Le formulaire "Indications de la personne assurée" concernant le mois de décembre devrait vous parvenir le 13 décembre 2021 au plus tard.

En conséquence, afin de permettre le paiement de vos indemnités de chômage encore **avant les fêtes de fin d'année**, nous vous invitons à nous retourner le plus rapidement possible ce formulaire dûment rempli, daté et signé, avec tout autre document jugé utile. En cas de gain intermédiaire, le paiement des indemnités n'interviendra que lorsque la caisse sera en possession de toutes les informations et documents nécessaires.

Nos collaboratrices et nos collaborateurs restent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Permanence à la fin de l'année

Durant la semaine de Noël, nos collaboratrices et nos collaborateurs assureront la permanence et seront à votre disposition

du lundi 20 au jeudi 23 décembre 2021,
de 08h30 à 11h45 (fermé l'après-midi).

La semaine suivante, nos bureaux seront ouverts

du mardi 28 au jeudi 30 décembre 2021,
de 08h30 à 11h45 (fermé l'après-midi).

La direction, les collaboratrices et les collaborateurs de la caisse vous souhaitent d'heureuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

01/Novembre 2021

